

L'UE s'apprête à garroter l'Afrique

François CHARLES

13 janvier
2015



Que sont donc ces mal nommés APE ? Des "partenariats" à sens unique, entre pays riches et pays appauvris, entre puissance économique et pays dominés, autrement dit, des "partenariats" totalement déséquilibrés, qui, outre qu'ils supprimeront rien moins que 75% nets des droits de douane pour les pays africains visés vont également réduire drastiquement la souveraineté des nations concernant leur indépendance commerciale.

Autrement dit encore, ajoutée à la dictature du Franc CFA, ces accords viennent entériner une nouvelle perte de souveraineté et une perte sèche de recettes pour des pays déjà financièrement soumis au FMI et à la Banque Mondiale par la "Dettes"

Les raisons de ces "accords"

Sachant que les pays africains concernés exportent 80% de leur production vers l'Europe, essentiellement, bien entendu, sous forme de matières premières, ni transformées, ni manufacturées, les européens, "bons princes", avaient depuis longtemps passé avec ces pays, un accord de libre accès de leurs marchandises à leurs propres marchés.

Accordé dans la foulée des indépendances, bon an mal an, cet accommodement durait depuis la fin des années 60. Maintenant, globalisation libérale et course au profit maximum obligent, tout doit changer !

Désormais, les pays européens, anciens colonisateurs, veulent tout ! Ils veulent les matières premières chez eux et la conquête des marchés intérieurs des autres. Il suffit d'observer les termes du changement de l'accord précédent : La suppression des droits de douane devra porter sur un niveau de...80% des exportations en provenance de l'UE ! Comme le dit si bien l'assertion répandue en France, Les européens, avec cette nouvelle épée dans les reins des pays d'Afrique, "auront le beurre et l'argent du beurre."

L'UE, invoquant tantôt l'OMC, tantôt les "nécessités" du Marché, tantôt les deux, s'ingéniant à justifier l'injustifiable, cherche à expliquer que, puisque les pays africains ont le droit de pénétrer "librement" les marchés européens, l'accord est équilibré. Sauf que, s'agissant de la brutale remise en cause d'une mesure en place depuis près d'un demi-siècle, omettre de le signaler dans les "explications" relève au mieux du mensonge et au pire, des millions de vies étant concernées, du plus brutal cynisme.

Pour certains thuriféraires de ces nouveaux "accords" c'est l'OMC, avec ses règles, qui serait responsable de cette nouvelle orientation commerciale et douanière. L'OMC édictant ses règles, ces règles faisant force loi, il conviendrait que tous s'y plient. CQFD.

A y regarder de près, les choses n'apparaissent pas si simples.

L'OMC, la fausse excuse

Il n'est pas contestable, en effet que les règles de l'OMC, réfutent le droit à des pays, quels qu'ils soient, d'établir des accords préférentiels bilatéraux qui ne seraient pas d'une complète réciprocité. Donc, si l'on suit l'OMC, lorsque l'UE maintient l'autorisation donnée aux pays africains et, plus largement, ceux de l'ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) à s'introduire sur ses marchés sans réciprocité apparente, celle-ci tombe effectivement sous

le coup des règlements de la dite OMC.

Certes aussi, l'OMC dit organiser le commerce mondial...Pour autant, l'OMC dit-elle le droit ? Dit-elle le seul droit recevable ?

Puisque précédée du GATT, cette OMC n'est arrivée, après tout, que dans les années 1990 et ses injonctions survenant bien après les arrangements libres entre l'Europe et l'Afrique auraient, malgré tout, obligation à s'imposer ? Pourquoi ?

En fait, depuis son apparition, l'Afrique connaît très bien cette Organisation ; cette organisation qui, l'autorisant aux pays riches, à l'instar du coton américain contre le coton africain, interdit aux pays pauvres toute aide à leurs agricultures ; cette organisation qui ne régularise jamais les prix en faveur des petits pays producteurs ; cette organisation qui favorise la culture industrielle aux dépens des cultures vivrières...

Les Africains savent très bien, par ailleurs, que c'est pour succéder au GATT, que l'OMC a été inventée par les pays riches, pour continuer autrement la défense de leurs intérêts. Ils savent très bien aussi que, en toute logique, ce sont les puissants qui tirent profit de ses "injonctions" tandis que, sous sa férule, les pays pauvres ne font que s'appauvrir.

La seconde remarque concerne clairement la question de la réciprocité réelle. Comment parler, en effet, de réciprocité entre deux pays lorsque celui qui possède les matières premières est contraint de les livrer brut, faute de posséder quelque moyen que ce soit des les transformer ? Or, depuis toutes ces années de "réciprocité" les pays acheteurs se sont bien gardés, non seulement, d'organiser tout transfert de compétences et de savoir-faire, mais ont tout fait, par les mécanismes financiers bien connus, mis en oeuvre, entre autres, par le FMI et la Banque Mondiale, pour maintenir les pays d'Afrique dans une pauvreté absolue.

Sachant qu'un pays pauvre ne peut vendre ce qu'il possède sans en passer par les diktats de celui qui lui achète, ces pays riches, pour la plupart anciens colonisateurs, de leur point de vue, ont eu raison et pour l'instant, ils gagnent. Beaucoup !

L'appauvrissement programmé

Une fois ces accords signés, les recettes douanières vont automatiquement chuter de façon vertigineuse. D'après les spécialistes, les pertes sont estimées à environ 2 milliards d'euros par an et ce, dès la première année.

Par ailleurs, les membres de l'UE, proposant leurs mesures "d'accompagnement" vis à vis de ces pertes de recettes, ne font pas dans la demi-mesure hypocrite, du fait que les sommes qu'ils proposent sont l'exact équivalent des sommes engagées habituellement au titre des aides consenties par le FED. (1)

Si les produits africains continueront, comme précédemment, à entrer "libres de droits" sur le continent européen, la "libre entrée" des produits européens sur les marchés africains va entraîner, en revanche, des conséquences catastrophiques.

En effet, si les biens en provenance de l'Afrique de l'Ouest ne concurrencent en rien d'éventuels biens ou produits européens pour la simple raison qu'ils n'y existent pas, ce ne sera pas le cas pour la pénétration des biens européens dans les pays d'Afrique.

En effet, les importations européennes, à faible coût du fait de la détaxe douanière, envahissant l'Afrique de l'Ouest, seront immédiatement en concurrence directe avec les produits locaux, principalement alimentaires et alors, eu égard aux soutiens européens à ses propres produits et au mode de production, le résultat de la confrontation ne fait aucun doute.

La disparition en quelques semaines de tous les élevages de poulets au Togo est toujours vivace dans les mémoires. (2)

Ces accords imposés, condamnant logiquement et inévitablement l'artisanat, la petite et moyenne industrie, la construction, la production agricole, les ressources alimentaires...n'ont, en réalité, qu'une finalité : contraindre les pays, pour "faire face" à leurs déficits, à exporter massivement vers l'Europe leurs produits alimentaires

("typiques"), leurs matières premières ainsi que, évidemment, les produits de leur sous-sol...et, ainsi pris dans une machine infernale, à acheter les produits devenus "manquants".

Sachant enfin, qu'aux termes de l'accord, il sera interdit aux signataires de mettre en place toute forme de politique commerciale ou douanière, on mesure aisément ce qu'il sera alors advenu de la souveraineté politique et économique des pays en question.

Très clairement, derrière ces manoeuvres douanières et commerciales, écrasant leurs économies par une concurrence déloyale, il y a le projet de réduire drastiquement les perspectives de développement des pays visés et, parallèlement, de "légaliser" le pillage généralisé de leur production et de leurs matières premières.

Menaces et hypocrisie, l'Europe doit cesser

On sait que, malgré les pressions, les pays concernés ont freiné des quatre fers avant de parapher ces accords et ont fait traîner les choses en longueur. C'est la raison pour laquelle l'UE a, depuis 2012 décidé de passer la vitesse supérieure en brandissant des menaces directes.

Elle a ainsi annoncé que les pays qui ne seraient pas en situation de ratifier les accords au mois d'octobre 2014 verraient leurs produits perdre leurs droits de "libre accès" sur les marchés des pays européens. On comprend alors ce qui serait immédiatement advenu des produits agricoles africains, après paiement de droits de douane, mis en concurrence avec les produits d'autres pays plus développés. (3)

Après cela, on saisit mieux pourquoi la signature de pays fortement exportateurs tels que le Cameroun, la Côte d'Ivoire... a été rapidement acquise. L'orientation néo libérale de responsables africains, à l'instar de Alassane Ouattara, ex vice président du FMI, n'a pas été, non plus, pour rien dans les prises de décisions.

Après la menace, l'hypocrisie. On sait que, dans les règlements de l'OMC, les pays classés dans la catégorie Pays les Moins Avancés (PMA) bénéficient automatiquement d'un accès libre au marché d'Europe. Or, en mettant en place ces APE, l'UE va exactement à l'inverse de cet esprit.

En effet, eu égard au niveau de développement de la plupart des pays concernés, il ne serait pas incongru, loin de là, de considérer cet ensemble comme on peut considérer séparément les PMA.

La question est : pourquoi l'UE ne le fait pas ? S'il ne s'agissait que de volonté politique, la solution serait fort simple, or non seulement cela n'est pas et c'est même, avec ces APE, tout le contraire qui est mis en oeuvre.

1/ FED : Fonds Européen de développement

2/ Lorsque, le producteur de poulets français Doux, entre autres, décida d'exporter ses déchets (ailes, cous, pattes, abats...), préalablement congelés, à vil prix vers le Togo, les producteurs locaux firent tous faillite dans les mois qui suivirent cette opération. Le Togo, avec ses élevages ultra-modernes, était alors le principal fournisseur de poulets de toute la sous Région. Doux, lui, était indemnisé par l'Europe pour ses déchets. Aujourd'hui Doux déclaré en faillite a fermé ses portes et il n'existe plus de producteurs de poulets au Togo.

3/ Les menaces pesaient notamment sur les bananes dont le Cameroun et la Côte d'Ivoire, mais pas seulement, sont les principaux exportateurs.

François Charles

»» <http://lautreafrique.info/2015/01/07/lue-sapprete-a-garroter-lafrique/>